

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1121 DU 25 OCTOBRE 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

ÉDITION DU WEEK END

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

SUIVEZ NOUS SUR :

facebook.

twitter

Google+

Email

**TOUJOURS
PLUS
DE CHÔMEURS
EN SEPTEMBRE**

1 LA NATION N°1121 / SAMEDI 25 OCTOBRE 2014

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 6

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 12

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 14

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 18

Nombre de pages :19

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 55 93 53 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : ELUTHER JEAN PAUL

COMITÉ DE RÉDACTION: José Ayassamy; Romuald Myriam; Jacques Davila; Wesley Aminata.

2 LA NATION N°1121 / SAMEDI 25 OCTOBRE 2014

L'ÉDITORIAL DE JEAN PAUL ELUTHER

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE /SECTEUR PRIVÉ : OÙ EST-IL PLUS AVANTAGEUX DE TRAVAILLER

C'est une question que l'on se pose souvent. En 2012, les employés et les ouvriers de la fonction publique territoriale (agents de catégorie C) ont eu une rémunération légèrement supérieure à leurs homologues du secteur privé, indique un rapport sur l'état de la fonction publique et les rémunérations annexé au projet de loi de finances pour 2015. Selon ce "jaune budgétaire", les agents concernés ont eu en 2012 un salaire net mensuel de 1.634 euros, contre 1.619 euros dans le secteur privé. Les salaires des personnes exerçant des professions intermédiaires ont été relativement proches dans la fonction publique territoriale et dans le secteur privé (2.188 et 2.201 euros). Pour ce type d'emplois, les différences salariales se sont révélées dans l'ensemble à l'avantage du secteur privé. En notant toutefois que cela n'a pas été vrai pour les femmes (avec un salaire net mensuel de 2.138 euros dans les collectivités et de 2.030 euros dans le privé). Quel que soit leur sexe, les cadres du secteur privé ont été mieux rémunérés que les cadres territoriaux. Ils ont gagné en 2012 en moyenne 4.033 euros nets par mois, contre seulement 3.223 euros en moyenne pour leurs homologues des collectivités. Mais les territoriaux ont repris l'avantage côté congés et temps de travail. En 2010, ils ont pris en moyenne 45 jours de congés, quand les salariés des entreprises et des associations en ont pris 36. En outre, les salariés du privé ont effectué davantage d'heures supplémentaires. En 2013, 32% d'entre eux ont eu des semaines de 40 heures ou plus. Les agents territoriaux n'ont été que 19% à en faire autant. Les conditions de travail s'avèrent aussi plutôt moins difficiles dans le secteur public local (en notant que les statistiques correspondent à des moyennes). Quand ils étaient au travail en 2013, 37% des territoriaux devaient "toujours ou souvent se dépêcher". Une contrainte qu'éprouvaient 46% des salariés du privé. Travailler dans une collectivité n'est cependant pas une sinécure. 16% des agents territoriaux ont effectué en 2013 des astreintes (contre 8% seulement dans le privé). Et il est arrivé à 30% d'entre eux de travailler un dimanche (25% dans le privé). Les différences sont bien faibles .

TOUJOURS PLUS DE CHÔMEURS

Selon Pôle Emploi le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits s'établit à **62 050** en Guadeloupe et Îles du Nord. Ce nombre augmente de 0,3 % par rapport à fin août 2014 (soit +200). Sur un an, il est en hausse de 2,7 %. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi s'établit à **69 420** fin septembre 2014. Ce nombre augmente de 0,3 % par rapport à fin août 2014 (soit +210). Sur un an, il croît de 3,1 %. Le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories D et E s'établit à **5 340** en Guadeloupe et Îles du Nord fin septembre 2014 (-1,3 % sur un mois). Le nombre de demandeurs inscrits en catégorie D est en baisse de 3,4 % mais celui des demandeurs inscrits en catégorie E est en hausse de 0,7 % par rapport au mois d'août 2014. Les entrées à Pôle Emploi en catégories A, B, C augmentent au cours des trois derniers mois de 3,7 % par rapport aux trois mois précédents. Tous les motifs d'entrées sont en hausse sauf les fins de mission d'intérim (-8,7 %) et les démissions (-3,2 %). Le nombre d'entrées augmente pour les motifs reprises d'activité (+33,9 %), fins de contrat à durée déterminée (+ 4,0 %), autres cas (+3,1 %), licenciements économiques (+2,3 %) et autres licenciements (+1,8 %). Les entrées pour premières entrées demeurent stables. Inversement, les sorties de catégories A, B, C reculent en Guadeloupe et Îles du Nord au cours des trois derniers mois de 14,5 % par rapport aux trois mois précédents. Les sorties pour cessations d'inscription pour défaut d'actualisation (-22,9 %), reprises d'emploi déclarées (-5,0 %) et entrées en stage (-1,3 %) diminuent tandis que les sorties pour autres cas et arrêts de recherche augmentent (respectivement +12,5 % et +4,7 %). Les sorties pour radiations administratives restent stables. Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent en Guadeloupe et Îles du Nord, au cours des trois derniers mois de 5,4 % par rapport aux trois mois précédents. Cette baisse concerne uniquement les offres d'emploi non durable (moins de 6 mois, - 32,4 %). En revanche, les offres d'emploi durable (6 mois ou plus) sont en hausse de 24,8 %. Sur un an, l'augmentation de ces dernières est de 22,8 %, tandis que le nombre des offres d'emploi non durable croît de 1,1 % seulement, ce qui représente un accroissement global de 13,6% du volume des offres enregistrées

UNE NOUVELLE REVALORISATION DU MINIMUM VIEILLESSE

Un décret du 20 octobre 2014 revalorise le montant du minimum vieillesse ou, plus précisément, celui de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), qui en est la principale composante. Le montant de l'Aspa passe ainsi, pour une personne seule, de 791,99 à 800 euros par mois, soit 9.600 euros par an. Pour un couple, le nouveau montant est de 1.242 euros par mois, soit 14.904 euros par an. La revalorisation prend effet à compter du 1er octobre et s'appliquera donc aux prestations versées au début de novembre. Dans les deux cas, il s'agit d'un montant maximal, l'Aspa étant une allocation différentielle qui prend en compte les autres revenus éventuels du retraité. Cette revalorisation exceptionnelle de l'Aspa sera prise en charge par le fonds de solidarité vieillesse (FSV), pour un coût annuel estimé à 50 millions d'euros. Celui-ci est déjà pris en compte par le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 (PLFSS), dont l'examen vient de commencer à l'Assemblée nationale. Manuel Valls s'était engagé à mettre en œuvre ce "coup de pouce" lors son discours de politique générale du 16 septembre dernier, avant le vote de confiance de l'Assemblée nationale. La revalorisation prévue par le décret est modeste (1%) mais, dans un communiqué du 22 octobre, Marisol Touraine, la ministre des Affaires sociales et de la Santé, précise néanmoins que "cette mesure renforce le pouvoir d'achat des retraités modestes qui perçoivent ce minimum vieillesse", puisque "plus de 550.000 retraités bénéficieront ainsi de près de 100 euros supplémentaires par an". En outre, il s'agit de la seconde hausse de l'année pour l'Aspa et le minimum vieillesse. Elle intervient en effet après celle de 0,6% accordée le 1er avril dernier, et qui correspondait à la revalorisation annuelle traditionnelle. Depuis plusieurs années, l'Aspa et le minimum vieillesse ont ainsi bénéficié d'une revalorisation significative. Sous le précédent quinquennat, ces prestations avaient ainsi bénéficié d'une hausse de 25% en cinq ans, en même temps que l'allocation aux adultes handicapés .

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA JOURNÉE DES NATIONS UNIES

A l'occasion de la Journée des Nations Unies qui est célébrée le 24 octobre, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a invité vendredi les gouvernements et les particuliers à faire cause commune pour le bien de tous. « En ces temps de crises multiples, l'Organisation des Nations Unies est plus nécessaire que jamais. La pauvreté, la maladie, le terrorisme, la discrimination et les changements climatiques font des ravages considérables et des millions de personnes continuent d'être exploitées dans des conditions déplorables, victimes du travail forcé, de la traite d'êtres humains, de l'esclavage sexuel ou de mauvaises conditions de travail dans les usines, les champs et les mines. L'économie mondiale n'offre pas les mêmes chances à tous », a noté M. Ban dans un message pour cette Journée. Il a rappelé que la création de l'ONU était une « promesse solennelle faite aux peuples du monde entier de mettre fin à ces atteintes à la dignité humaine et d'ouvrir la voie d'un avenir meilleur ». « Si certains revers ont été douloureux et qu'il reste beaucoup à faire pour concrétiser les idéaux énoncés dans la Charte, nos réalisations devraient nous encourager », a-t-il estimé. Le Secrétaire général a détaillé un certain nombre de ces réalisations. « Les objectifs du Millénaire pour le développement inspirent les meilleures campagnes de lutte contre la pauvreté qui aient jamais existé, les traités des Nations Unies de lutte contre les inégalités, la torture et le racisme protègent les personnes et d'autres accords permettent de sauvegarder l'environnement, les Casques bleus des Nations Unies séparent les forces antagonistes, nos médiateurs règlent des différends et nos humanitaires fournissent une aide qui permet de sauver des vies », a-t-il déclaré.

LA RÉFORME DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Soixante neuf ans après la création des Nations unies, la communauté internationale demande la garantie de son service efficace, mais la mise en place de la réforme intégrale du Conseil de

sécurité s'avère plus urgente. Bien que la demande soit universelle, les États du Sud demandent instamment la démocratisation de l'organisation portant 10 sièges échangées par zones géographiques et cinq permanents, avec du droit au veto (États-Unis, Russie, Royaume uni, Chine et France). Pour le mouvement des pays non-alignés (Mnoal), l'une des priorités doit être le refus de servir aux intérêts politiques nationaux et d'aggraver la crise dérivée des décisions de certains de ces membres. De même, le mouvement a exigé l'ouverture de ses sessions à des pays qui ne sont pas de membres de l'organisation lorsque des sujets qui leur concernent sont analysés. est pointé du doigt comme le responsable des punitions et du manque de solution au sujet de la Palestine, peuple occupé par l'Israël depuis 1967 et contraint à des agressions systématiques, sans pouvoir s'adhérer à l'Onu comme un État indépendant. Washington rend difficile en outre l'analyse au Conseil du blocus économique, commercial et financier imposé par la Maison blanche contre Cuba durant plus d'un demi-siècle. L'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Uruguay, le Costa Rica et la Sainte-Lucie ont également exigé des changements urgents.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

LES NATIONS UNIES APPELLENT À UN PLAN MARSHALL POUR HAÏTI

Les Nations-Unies ont estimé qu'une sorte de plan Marshall est nécessaire pour aider Haïti à sortir de la pauvreté chronique et d'éliminer les causes qui ont conduit à des épidémies comme le choléra, déclenchées il ya quatre ans et a causé la mort de plus de 8,500 personnes. « C'est le pays le plus pauvre de la région et le manque d'eau et d'assainissement sont les symptômes de l'extrême pauvreté», a déclaré Pedro Medrano Rojas, coordinateur en chef de l'ONU pour la lutte contre le choléra en Haïti, dans une interview avec Efe. Un «plan Marshall pour mettre fin à toutes les maladies qui sont associées" au manque d'eau potable et les problèmes d'assainissement dans le pays, est nécessaire, a déclaré M. Medrano. « ... l'ONU n'est pas responsable de la pauvreté en Haïti», a déclaré l'expert à Efe qui a évité de se prononcer sur la procédure judiciaire qui s'est tenue jeudi au niveau de tribunaux américains suite aux plaintes déposées par les avocats des victimes du cholera en Haïti. « Il n'a jamais été l'intention de l'ONU pour introduire le

choléra n'importe où dans le monde. Notre travail est humanitaire. (...) L'engagement de l'ONU envers Haïti l'a aidé à résoudre des problèmes », a insisté Medrano. La communauté internationale a soutenu des efforts de développement, mais « le pays a besoin d'un minimum de 200 à 250 millions de dollars par an pour ce type d'investissement. (...) Au rythme actuel, Haïti a près de 50 ans pour d'atteindre les mêmes niveaux que le reste de l'Amérique latine et des Caraïbes », a déclaré Medrano.

INDE

OÙ EN EST L'INDE APRÈS CINQ MOIS DE GOUVERNEMENT MODI

Le 26 mai 2014, Narendra Modi devient, à 64 ans, le Premier ministre de l'Inde. Les défis qui l'attendent sont gigantesques: taux de croissance médiocre (5%), infrastructures en piteux état, croissance exponentielle des villes -et des bidonvilles-, déréliction des espaces ruraux, système éducatif déplorable dans la plupart des Etats, absentéisme des fonctionnaires atteignant de véritables sommets.« Je ne suis pas un grand économiste. » En plein discours de lancement de la grande campagne marketing « Make In India » par Narendra Modi, le nouveau Premier-ministre indien, cette petite phrase n'a pas manqué de faire hausser quelques sourcils à la plupart des correspondants étrangers invités pour l'occasion. En cette grand-messe baptisant ce projet présenté comme le pivot tant attendu de l'Inde vers l'industrie manufacturière M. Modi aura surtout rappelé que son gouvernement élu sur ses promesses de réformes demeure pour l'instant bien timide dans ses ambitions. Poussé justement au pouvoir par l'enlisement de l'économie du pays, difficile de ne pas voir dans ce rapide aveu le signe d'un certain découragement après seulement 5 mois au pouvoir. M. Modi avait pourtant réussi à créer un réel enthousiasme au sein d'une population fatiguée par la gestion désastreuse d'un Parti du Congrès empêtré dans ses contradictions idéologiques. Saluée presque unanimement par l'ensemble de la presse internationale, l'élection de ce très dynamique ancien gouverneur du Gujarat avait réussi à soulever à la fois les foules et les indices boursiers - une situation plutôt rare dans un pays aux convictions économiques très conflictuelles. Le discours d'intronisation, osant aborder directement un problème

aussi terre-à-terre que l'hygiène déplorable de la population - et proposant des cours hebdomadaires dans les écoles pour y remédier -, avait achevé de poser l'image d'un Premier-ministre moderne et n'hésitant pas à mettre les mains à la pâte, prêt à lancer le pays sur l'axe de la réforme et de l'investissement. Les défis sont en effet gigantesques. En sus d'un taux de croissance médiocre flirtant désormais avec 5%, les infrastructures du pays demeurent en piteux état et au bord de l'implosion. Les villes continuent de croître à un rythme exponentiel sans que les pouvoirs publics n'arrivent à suivre, provoquant l'agrandissement des bidonvilles et la déréliction des espaces ruraux. De même, l'éducation reste absolument déplorable dans la plupart des Etats, l'absentéisme des fonctionnaires atteignant de véritables sommets. Malgré de timides efforts du Parti du Congrès, le système scolaire indien reste en effet basé sur le système colonial produisant un minuscule pourcentage d'élite à l'éducation de bon niveau, et laissant l'écrasante majorité des étudiants avec des enseignants payés au lance-pierre et jamais évalués. Enfin, la corruption des institutions continue de gangréner l'ensemble des rouages administratifs du pays, sans - jusqu'ici - de vraie perspective d'amélioration. Avant même l'élection de M. Modi, l'équipe gouvernementale avait certes pris soin de minimiser les espérances dès que possible auprès des investisseurs, pointant par exemple le fait que les très puissants Etats conserveraient une grande autonomie dans l'application des lois fédérales. Las, l'anniversaire des 100 premiers jours au pouvoir du nouveau gouvernement a vu le triomphe des sceptiques, qui n'ont pas manqué de verser dans le registre sardonique. « Make In India? » titrait le Financial Times pour un article décrivant la baisse alarmante du taux de croissance industrielle du pays cette année. Chandran Nair, du Global Institute for Tomorrow décrivait lui avec acidité un Premier-ministre « distrait des nécessités basiques » par les sirènes de la technologie - notamment le programme de smart cities -, plus pressé de lancer des programmes de ligne à grande vitesse que de lutter contre la malnutrition infantile et la très faible productivité agricole du pays. Enfin, les critiques n'ont pas manqué de pointer que dans un pays qui dépense 10 milliards de dollars par an dans son système éducatif, la commande d'un nouveau porte-avion coûtant la modique somme de 3,1 milliards de dollars avait un certain côté indécent. Même au niveau des réformes de fond, M. Modi continuait de décevoir, The Economist l'accusant par exemple de ne faire que « bricoler à la marge » d'un système économique qui porte à bout

de bras des champions nationaux ultra-déficitaires. Ainsi, l'ouverture de l'économie aux capitaux étrangers reste ainsi toujours taboue malgré les promesses de campagne. La mise en place d'une TVA fédérale qui mettrait l'Inde sur la voie royale pour devenir un marché unique paraît également s'être perdue dans les tiroirs. La réfection d'un système judiciaire au bord de l'apoplexie - avec des délais d'attente approchant parfois la décennie -, semble également repoussée aux calendes grecques. Seule la réforme du gigantesque système de subventions sur les produits de première nécessité semble finalement bien emmanchée : elle devrait permettre au gouvernement de distribuer son aide publique en liquide, économisant des millions de dollars gaspillés chaque jour dans le stockage d'immenses quantités de nourriture. Au niveau administratif, si les nouvelles directives forçant les fonctionnaires de Delhi à rester au bureau jusqu'à la fin de leur horaire officiel restent une véritable révolution pour les règles convolutées du haut-fonctionariat indien, l'effort devant être réalisé pour construire une véritable culture de la probité dans la fonction publique reste absolument colossal. Pour M. Raja Mohan du Carnegie Endowment for Peace, Modi ne parvient toujours pas à faire « percoler du sens commun » aux niveaux inférieurs de son administration, faisant écho aux études de Lant Pritchett décrivant l'Inde comme un Etat « ballant », paralysé par l'atonie de ses échelons administratifs. Pour Milan Vaishnav (Center for Global Development), cette absence de grand succès tient principalement au fait que la « force de Modi réside principalement dans sa capacité à réduire les tracasseries des grandes entreprises », mais sans être « idéologiquement orienté vers de plus larges réformes pro-business qui permettraient la mise en place d'un cycle de destruction créative et augmenteraient l'efficacité globale [de l'organisation économique du pays] ». Loin d'être le réformateur miracle que beaucoup attendaient, Narendra Modi se révèle en fait être un croyant en la capacité de bureaucratie de « sauver » l'économie indienne : au lieu de changer profondément le système, il préfère manifestement en améliorer les structures en s'appuyant sur les bureaucrates. Si la méthode avait permis une certaine amélioration du climat des affaires dans le Gujarat, difficile de dire si sa réplique portera autant de fruit dans un organisme politique de la taille et de la complexité de l'Inde. Force est en tous les cas de constater que l'ambition de M. Modi de lancer l'Inde vers la manufacture est condamnée à rester mort-née si des efforts bien plus considérables ne sont pas lancés pour augmenter l'attractivité du pays. A l'heure actuelle donc, malgré

une bonne volonté indéniable, l'Inde semble poursuivre son schéma de croissance fondé sur une autarcie agricole branlante et l'outsourcing des services informatique. Sans investissements massifs dans les infrastructures et l'éducation en parallèle d'une véritable simplification des codes régissant l'activité du secteur privé - ce sur quoi M. Modi avait justement fait campagne -, le pays risque de rater sa transition au bénéfice de voisins plus agressifs dans leur libéralisation (à commencer par le Myanmar ou l'Indonésie). Les conditions pourraient pourtant difficilement être plus propices à une poussée réformatrice. L'Inde bénéficie en effet énormément de la chute vertigineuse du prix du pétrole ainsi que des matières premières, une tendance qui a tendance à pénaliser lourdement ses rivaux classiques comme la Russie ou le Brésil, nettement exportateurs de ces denrées. Etrangement, le ralentissement général de l'économie mondiale semble ainsi profiter à l'Inde en calmant l'inflation et en réduisant ses coûts d'investissement. Elle restera toutefois pénalisée par la frilosité des investisseurs (amenée à exploser avec la hausse des taux d'intérêts américains), et la fin de l'appétit vorace des investisseurs pour les rendements à haut risque des pays en développement. Le fort ralentissement - d'aucuns diront le "marasme" - chinois semble ainsi avoir l'effet indirect de transformer l'Inde en véritable champion de la croissance mondiale. Si M. Modi parvient à rassembler suffisamment pour rassembler autour de réels changements administratifs et économiques, il peut réussir à dépasser le gâchis de ces dernières années et à pousser l'économie nationale à reprendre l'initiative. Mais pour permettre à l'Inde de sortir du cercle vicieux dans lequel menace de s'engager l'économie mondiale, il faudra infiniment plus que les maigres réformettes jetées en pâture à la presse jusqu'ici. M. Modi dispose de la majorité parlementaire nécessaire, à voir maintenant s'il possède le courage politique de ses ambitions.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La Bourse de Tokyo a fini en hausse de 1,01% vendredi, réduisant ses gains en cours de séance après la confirmation du diagnostic d'un premier cas de fièvre Ebola à New York. L'indice Nikkei a gagné 152,68 points à 15.291,64 et le Topix, plus large, a pris 9,98 points (+0,81%) à 1.242,32 points. "Les craintes sont là et sont fermement présentes à l'esprit des investisseurs", a dit Mitsushige Akino, gérant chez Ichiyoshi Asset Management en référence au risque d'extension de l'épidémie de fièvre Ebola. Le recul du yen contre le dollar a soutenu les valeurs exportatrices, Toyota gagnant 1,9% et Panasonic 1,1%. Hitachi a bondi de 4,4% après avoir révisé en hausse ses perspectives de bénéfices.

L'indice composite de Shanghai a diminué -0,14.

L'indice de référence du Bombay Stock Exchange (BSE), le Sensex, a augmenté + 0,24%

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a terminé dans le vert vendredi, soutenue par la progression de Microsoft et de Procter & Gamble après leurs résultats tandis que la peur d'une propagation du virus Ebola aux Etats-Unis refluit, et elle affiche sur la semaine sa meilleure performance en près de deux ans. L'indice Dow Jones des 30 principales valeurs vedettes de la cote a gagné 127,51 points, soit 0,76%, à 16.805,41 points. Le Standard & Poor's-500, plus large et principale référence de nombreux investisseurs, a pris 13,76 points (+0,71%) à 1.964,58 points et le Nasdaq Composite, à forte composante technologique, a progressé de 30,92 points (+0,69%) à 4.483,72 points. Microsoft s'est adjugé 2,47%, la plus forte hausse du Dow, après avoir publié jeudi soir un chiffre d'affaires trimestriel supérieur aux attentes sans pour autant avoir eu à sacrifier ses marges. Au moins trois sociétés de bourse ont revu leur objectif à la hausse sur la valeur.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en baisse vendredi sur des prises de bénéfices dans la perspective de la publication des résultats des tests de résistance conduits par la Banque centrale européenne (BCE) sur les principales banques de la zone euro. À Paris, le CAC 40 a terminé en baisse de 0,69% (-28,78 points) à 4.128,90 points mais affiche une progression de 2,37% sur la semaine et met ainsi un terme à quatre semaines consécutives de recul. Le Footsie britannique a clôturé en repli de 0,47% et le Dax allemand de 0,66%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 abandonne 0,46% et le FTSEurofirst 300 0,34%. L'indice Stoxx des valeurs bancaires de la zone euro a terminé en hausse de 0,7% après une brève incursion en territoire négatif sur des informations de Bloomberg News selon lesquelles 25 banques auraient échoué aux tests de résistance européens sur la base de leurs comptes à fin 2013 et qu'une dizaine de banques présentent encore un déficit de fonds propres.

CHANGE

L'euro remontait face au dollar vendredi, dans un marché s'armant de prudence avant une réunion de politique monétaire aux Etats-Unis la semaine prochaine et le résultat de tests de résistance de banques européennes dimanche. Vers 21H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,2666 dollar, contre 1,2647 dollar jeudi à la même heure. L'euro se stabilisait face au yen, 136,97 yens à contre 136,93 yens jeudi soir. Le dollar perdait un peu de terrain face à la devise japonaise, à 108,14 yens contre 108,27 yens jeudi soir. "La prudence du marché, coutumière aux séances précédant une réunion de la Réserve fédérale (Fed), qui se tiendra les 28 et 29 octobre, a cantonné le dollar dans une fourchette d'évolution des prix limitée", a expliqué Joe Manimbo, de Western Union Business Solutions. Ce rendez-vous est d'autant plus attendu que "la Fed doit y annoncer la fin de son programme de rachats d'actifs ("QE3")", ont relevé les experts de TD Securities. Vers 21H00 GMT, la livre britannique montait face à la monnaie unique européenne, à 78,73 pence pour un euro, ainsi que face au dollar, à 1,6086 dollar pour une livre. La devise suisse se stabilisait face à l'euro, à 1,2062 franc suisse pour un euro, et poursuivait sa progression face au dollar, à 0,9522 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,1165 yuans pour un dollar, un nouveau sommet en

clôture en huit mois, contre 6,1197 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.232,75 dollars au fixing du soir, contre 1.232,75 dollars jeudi soir.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LA NOUVELLE OBLIGATION D'INFORMATION DES SALARIÉS EN CAS DE CESSIION DE CONTRÔLE DE L' ENTREPRISE

À la faveur de la loi relative à l'économie sociale et solidaire (loi n°2014-856 du 31 juillet 2014) , le législateur vient d'instaurer une nouvelle obligation d'information au bénéfice des salariés lors de tout projet de cession de la majorité du capital d'une SARL ou d'une société par actions , afin que ceux-ci puissent éventuellement se porter candidat à la reprise de celle-ci. Coup de projecteur sur cette nouvelle contrainte sociale aux contours encore imprécis et vouée à un contentieux très nourri...

Personnes et opérations visées par le dispositif

Ce nouveau dispositif d'information des salariés concerne un très grand nombre de sociétés puisqu'il a vocation à s'appliquer dans l'hypothèse du projet de cession directe de la majorité du capital social d'une SARL ou d'une société par actions, dont l'effectif salarié est compris entre 1 et 249 personnes . De plus, sous certaines conditions, les sociétés soumises à une réglementation particulière (on pense en particulier aux sociétés exerçant une profession réglementée) peuvent être soumises au dispositif susvisé. Seules quelques rares opérations échappent au dispositif. Il s'agit des cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, de cession de la participation à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant. Le dispositif ne s'applique pas non plus aux sociétés faisant l'objet d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire. Enfin, ce nouveau dispositif s'appliquera aux "cessions conclues" à compter du 2 novembre 2014.

Nature et qualité de l'information à délivrer

Les salariés doivent être informés de la volonté du propriétaire des titres concernés de les céder, afin de leur permettre, s'ils le souhaitent, de présenter une offre d'achat de la participation objet du projet de cession. Le contenu de l'information à communiquer aux salariés n'est pas à ce stade précisé, ce qui pourrait être, à notre sens, source de contentieux (cf. infra). Dans le cadre de la préparation éventuelle d'une offre d'achat, les salariés peuvent se faire assister par un représentant de la chambre de commerce et de l'industrie régionale, de la chambre régionale d'agriculture, de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat territorialement compétentes en lien avec les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire et par toute personne désignée par les salariés, dans des conditions définies par décret .

Modalités de délivrance de l'information

L'employeur doit délivrer l'information à chacun de ses salariés par "tout moyen" qui sera précisé par un arrêté ou un décret non encore publié, de nature à rendre certaine la date de réception de ladite information par le salarié . Quant au moment de la délivrance de l'information, celui-ci diffère selon la taille des sociétés concernées :

-dans les sociétés de moins de 50 salariés, l'information sur le projet de cession doit être divulguée par le représentant légal à chaque salarié au moins 2 mois avant la "cession" ;

-dans les entreprises de 50 à 249 salariés disposant en principe d'un comité d'entreprise, les salariés doivent être informés au plus tard en même temps que le comité d'entreprise par le "chef d'entreprise" ; en revanche, et assez curieusement au demeurant, la loi ne prévoit pas un délai pour la communication de cette information avant la réalisation de la cession concernée.

Les salariés sont tenus à une obligation de discrétion (relative car ils sont autorisés à diffuser des informations à ceux qui apporteront leur concours pour leur permettre de présenter une offre d'achat) .

Dans tous les cas, la "cession" envisagée doit intervenir dans un

délai de 2 ans après l'expiration du délai d'information des salariés sur la cession ; à défaut, la procédure d'information doit être renouvelée .

Sanction du non-respect du dispositif

Le non-respect du dispositif d'information des salariés ouvre à leur bénéfice une action en nullité de la cession se prescrivant par 2 mois à compter de la date de publication de la cession de la participation ou de la date à laquelle tous les salariés en ont été informés . Pour les cessions d'actions qui ne font l'objet d'aucune publication, le fait générateur du délai de prescription met donc à la charge du cédant et du cessionnaire une seconde obligation de notification de tous les salariés dès lors que la cession envisagée a été effectivement réalisée.

Imprécisions du nouveau dispositif et risques contentieux

Sur le plan économique, ce nouveau dispositif ne va pas faciliter la cession des PME en France, car il va générer des nouvelles contraintes difficilement mesurables sur le plan juridique et opérationnel, et entraver la recherche d'une certaine fluidité lors des processus de cession de sociétés. De plus, le risque de divulgation d'informations confidentielles (ne serait-ce que l'indication même d'un projet de cession) est sérieux, et ceci d'autant plus qu'il sera très difficile d'identifier les auteurs de la violation de l'obligation de discrétion prévue par la loi. En tout état de cause, l'application de cette loi va très probablement générer un contentieux nourri, alimenté par l'imagination fertile des plaideurs. Sans prétendre à une liste exhaustive des risques contentieux, des débats intéressants auront certainement lieu devant les tribunaux sur les sujets suivants :

-Ce nouveau dispositif s'appliquera-t-il dès le 2 novembre prochain même en l'absence d'ici là de publication au journal officiel de la disposition réglementaire précisant le mode de communication de l'information aux salariés : à ce sujet, certains soutiendront que la loi semble assez claire pour ne pas conditionner son entrée en vigueur à un décret ou un arrêté ;

-En l'absence de toute disposition réglementaire ou si une telle disposition se contentait de préciser uniquement le mode de

communication de l'information (et non son contenu), un salarié pourrait-il exiger du cédant la communication d'informations spécifiques pour lui permettre de formuler une offre (ce qui serait cohérent avec l'esprit de la loi) ?

-Ce salarié ne pourrait-il pas également exiger un niveau d'informations équivalent à celui donné à des tiers avec lesquels le cédant serait d'ores-et-déjà en pourparlers (accès à une « data room » et aux réunions de présentation des activités par exemple) en excipant du principe de non discrimination et le caractère effectif du droit que lui confrère la loi nouvelle ?

-En cas de refus du cédant, ce salarié pourrait-il alors invoquer un trouble manifestement illicite devant le juge des référés pour obtenir satisfaction, et, dans l'hypothèse d'une décision favorable, pourrait-il obtenir l'interdiction temporaire de la réalisation de la cession projetée en violation de son droit d'information ?

-La responsabilité civile du "chef d'entreprise" qui n'a pas correctement respecté l'obligation d'information due aux salariés pourra-t-elle être recherchée ?

-Comment un cédant pourra-t-il concilier ce nouveau dispositif et l'octroi d'une exclusivité de négociations à une personne ou d'une promesse unilatérale de cession, qui, dans de nombreux cas, aura été actée antérieurement à l'entrée en vigueur du dispositif ?

-Les faits générateurs du point de départ de la prescription de l'action en nullité nouvellement créée peuvent-ils se cumuler ? Comment déterminer la date d'information de tous les salariés (l'un des points de départ de la prescription) ?

-Le champ d'application de la loi est-il limité aux seules cessions directes ou englobe-t-il les opérations complexes ayant un effet juridique similaire (apports, opérations de transmission universelle de patrimoine, etc.) ? La simple intercalation d'une société holding n'employant aucun salarié et dont les titres seraient cédées permettra-t-elle d'échapper à l'application du dispositif ?

Il conviendra donc de suivre avec beaucoup d'attention la mise en œuvre de ce texte, et son application par les tribunaux, afin de gérer au mieux les nouvelles obligations qu'il porte, et bien appréhender les contentieux.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER

T TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent .

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au troisième trimestre 2014, l'indice de référence des loyers est de 125,24 et augmente de 0,47% sur un an. .

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2013 : **8103** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2013: **2897**

RESSOURCES TOTALES : 11 000

DEMANDE

CONSOMMATION 2013: 8 491 (**4928** ménages et **3563** administration)

INVESTISSEMENT 2013 : **1465**

EXPORTATIONS 2013 : **830**

DEMANDE TOTALE : 11 000

PRIX

AOÛT 2014 : 0,8 % sur un mois ; 0,7 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C D E) en septembre 2014:74760 (0,2% sur un mois et 5 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en septembre 2014 : 720 (- 1 % sur un mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5 004 (-10,9 %)

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER